

Le Guide



N° 724 - 17 mars 2006

Fédération Cgt des personnels actifs et retraités des Services publics

SOMMAIRE

⇒P2-3

Luttes

⇒P4

Exigeons des moyens pour le Fonds d'action sociale de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales !

⇒P5

Vente du kit d'accueil confédéral

Fusion des échelles, premières conséquences...

⇒P6

Voeu du CSFPT du 22 février 2006

⇒P7

Plan fédéral de syndicalisation

⇒P8

Questionnaire d'évaluation « Le Guide »

Édito

Derrière le retrait du CPE, titularisation des précaires

La forte mobilisation pour le retrait du Contrat première embauche (CPE) révèle que la grande majorité des salariés en ont assez de la précarisation croissante du travail. Les solutions contre le chômage ne se trouvent ni dans les CPE, ni dans les Contrats nouvelle embauche (CNE) ni dans les Contrats dernière embauche (CDE) pour les seniors. Ce n'est pas la multiplication des contrats précaires, ni le durcissement des conditions d'indemnisation des chômeurs qui font l'emploi. Il faut opérer des choix clairs et consacrer les moyens nécessaires pour que chacun, chacune, quel que soit son âge, puisse accéder à un véritable emploi.

Dans la fonction publique territoriale aussi la précarité se

développe. Dans nos services nous côtoyons des collègues qui accomplissent des missions de service publique sans être titulaires.

Il est de notre responsabilité de les rencontrer, de les réunir et de bâtir avec elles et eux une bataille en direction des employeurs pour gagner leur titularisation. Plus nous serons nombreux à agir dans les collectivités plus nous porterons fortement l'exigence d'une loi de résorption de la précarité.

Tout en restant arrimé à l'exigence du retrait du CPE, il nous faut élargir notre action pour que partout la précarité recule. Plus que jamais cela est possible !

*Maïte Lassalle,
Secrétaire générale*

22 MARS : JOURNÉE NATIONALE D' ACTIONS

Prévention de la délinquance : le sécuritaire et le tout répressif toujours d'actualité pour lutter contre l'insécurité.

L'urgence, c'est le social et la démocratie.

Journée nationale d'actions le mercredi 22 mars 2006

À Paris : manifestation, départ à 13h30,

Denfert-Rochereau jusqu'aux Invalides

En province : se rapprocher des collectifs locaux

Tract confédéral à consulter sur le site web : www.spterritoriaux.cgt.fr

Directrice de la publication :
Malika Dubost
Commission Paritaire
1008 S 06646
ISSN n° 0395-0824
Tirage, routage :
Imprimerie Rivet
24 rue Claude-Henri-Gorceix
87022 Limoges cedex 9
www.spterritoriaux.cgt.fr
Email : fdsp@cgt.fr

Luttes

❑ MORLAIX (29) :

malaise chez les agents municipaux

L'assemblée générale des personnels de la mairie de Morlaix, organisée le 8 février 2006 par la CGT au local syndical de Kernéguès a démontré l'étendue du malaise chez les agents municipaux. Depuis 2003 la crise est latente dans cette municipalité et aujourd'hui les communaux disent leur ras-le-bol des méthodes de gestion du personnel utilisées par la direction générale de la mairie et les principaux élus morlaisiens.

Les 70 agents issus de services divers (sur les 300 salariés titu-

laire embauchés par la ville) ont décrit une ambiance délétère marquée par des brimades régulières, des menaces et des incidents à répétition.

Face à la révolte, le maire, Michel Le Goff, et le directeur général des services, François Landais, ont décidé de ne pas réagir et de se cloisonner dans le mutisme, attitude qui deviendra vite intenable. Un préavis de grève va être déposé.

Selon Anne-Marie Quesseveur, déléguée CGT du personnel de la mairie, la situation n'a cessé

de se dégrader durant les 3 dernières années, en dépit des alertes syndicales.

La CGT réclame la création d'un poste d'adjoint au maire qui servira de médiateur ainsi que la remise à plat de l'organigramme et des fiches de postes de la bibliothèque, service qui rencontre le plus de difficultés.

Mais ce que les agents demandent avant tout, c'est le respect du travail de chacun.

Affaire à suivre...

❑ LA ROCHELLE (17) :

action le 30 mars pour la relaxe de nos quatre camarades (voir Service Public Magazine n°62)

- L'accueil des manifestants se fera à partir de 11h devant l'Espace Encan de La Rochelle (des stands de restauration seront à votre disposition)

- Le rassemblement aura lieu à 13h avec prise de parole et départ de la manifestation à 13h45

- La manifestation se terminera et se dispersera devant l'Espace Encan

- Un fléchage pour faciliter l'accès sera mis en place

- Des affiches sont à disposition à l'Union locale de La Rochelle

- Des badges pour la relaxe des 4 sont en vente à l'Union départementale CGT 17,

demandez-les au 05 46 41 63 33

- Pour que nous puissions prévoir le nombre de places de parking nécessaire faites-nous savoir votre provenance et le nombre de bus prévus

❑ SARRIANS (84) :

motion à envoyer au maire de Sarrians

Le, exige l'arrêt de la procédure de révocation, basée sur des faits non fondés, à l'encontre de notre camarade Sophie Reitter, ainsi que les harcèlements subis au quotidien par cinq fonctionnaires territoriaux de votre ville.

Nous soutenons la demande du Syndicat CGT de Sarrians, qui exige les remplacements des personnels en départ à la retraite, des personnels en longue maladie, et qu'aucun service ne soit privatisé, afin que les missions de service public soient assumées dans de bonnes conditions et ce dans l'intérêt de la population de Sarrians.

Nous apportons notre soutien total aux personnels de votre ville, en lutte pour la défense et l'amélioration du service public.

Envoyez vos FAX de protestation au maire de Sarrians en mairie au : 04 90 12 21 29

Envoyez vos FAX de soutien à notre camarade Sophie Reitter au : 04 90 12 21 27

PÉTITION DES SAPEURS-POMPIERS

Les orientations de la Direction de la défense et de la sécurité civiles (DDSC) sont révélatrices d'une politique de démantèlement des services publics.

Les négociations organisées par le ministère accordent aujourd'hui une trop grande légitimité à des associations non reconnues au Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale. L'association nationale des directeurs des Services départementaux d'incendie et de secours (AND-SIS) et la Fédération nationale des sapeurs pompiers de France (FNSPF) portent une part de responsabilité dans les politiques minimalistes conduites actuellement dans les SDIS.

Elles ne sont pas sans conséquences sur l'avenir de notre métier.

Le choix de ces décisions va conditionner des dossiers importants comme : les effectifs, le temps de travail, l'application de la filière, la fin de carrière, la formation, etc.

AUJOURD'HUI, NOUS NOUS DEVONS DE RÉAGIR !

Seul un rapport de force, nouveau et important, permettra aux organisations syndicales de retrouver toute leur place dans les négociations.

Prochainement, le ministre de l'Intérieur recevra les partenaires sociaux ; la délégation CGT portera les revendications émanant de sa dernière conférence nationale.

Dans la préparation de la journée nationale d'action et de grève, **nous appelons l'ensemble des agents des SDIS à signer massivement la pétition ci-jointe et à la retourner par fax au : 01 48 51 98 20** (Fédération CGT des Services publics) dans les plus brefs délais.

L'ensemble des signatures sera remis par notre délégation au ministre de tutelle .

Toute latitude sera donc laissée aux syndicats dans la forme et l'organisation d'autres actions lors de cette journée.

DE NOTRE MOBILISATION DÉPENDRA L'ISSUE DE NOTRE JUSTE COMBAT !

*Collectif des agents des SDIS,
Montreuil, le 13 mars 2006*

Nom & Prénom	Centre de secours ou service	SDIS	Signature

À retourner à : Fédération CGT des Services publics, 263 rue de Paris, case 547, 93515 Montreuil cedex
Fax : 01 48 51 98 20 - Email : fdsp@cgt.fr

Retraites

PÉTITION : EXIGEONS DES MOYENS POUR LE FONDS D'ACTION SOCIALE DE LA CAISSE NATIONALE DE RETRAITES DES AGENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES !

La moyenne des pensions de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) voisine les 1100 € !

Dans les années à venir les choses devraient s'aggraver sous l'effet des réformes en cours. Le montant des pensions des nouveaux retraités 2004/2003 a chuté de 7% en euros constants !! Chiffre CNRACL.

Une moyenne de 1100 € cela veut dire que beaucoup ont moins pour vivre !

Comment vivre en 2006 avec moins de 1100 € quand il faut faire face à l'augmentation du loyer, des charges, des impôts locaux, du gaz, de l'électricité, du chauffage, de la mutuelle, des transports...

Comment faire face aux tracas de la vieillesse, changer les lunettes, les prothèses dentaires, la chaudière ou le frigo ?

Comment payer la maison de retraite pour le conjoint dépendant ?

Comment accéder aux loisirs, aux vacances, pourtant si nécessaires pour rompre l'isolement ?

Pour aider à faire face aux aléas de la vie,

la CNRACL a créé en 1978 un Fonds d'action sociale (FAS). Ce FAS aide ponctuellement ceux qui en ont besoin.

Une étude menée par l'Institut politique de Bordeaux à la demande de la CNRACL a montré que les allocataires du FAS avaient des revenus très modestes, « des gens de peu » selon leur expression !

Cette année un peu plus de 2400 pensionnés vivent en dessous du seuil de pauvreté soit moins de 600 €/mois contre un peu plus de 2200 pensionnés l'an passé !

Le FAS est alimenté par une cotisation de 0,25 % des cotisations des actifs. Du fait de la non-augmentation des salaires et du développement de l'emploi précaire les ressources du FAS stagnent.

Dans le même temps, du fait du baby boom le nombre des retraités augmente; et du fait de la stagnation du niveau des pensions le nombre de retraité ayant besoin du FAS s'accroît.

Cette situation conduit la Caisse à nous proposer de faire des coupes sombres dans le fonds d'action sociale.

Seuls les bénéficiaires du barème A (moins de 1006 € pour une personne

seule et moins de 1509 € pour un couple) seraient assurés de percevoir les aides du FAS. Pour les bénéficiaires de l'aide partielle, on verra en fin d'année s'il reste des sous en caisse !!!...

Informés des difficultés de ce fonds et pour pérenniser les aides attribuées jusqu'à ce jour, nous, retraités et actifs des fonctions publiques hospitalières et territoriales, exigeons :

- l'augmentation des pensions
- l'augmentation des ressources du FAS : cotisation à 0,30 %

Ces propositions sont d'autant plus possibles que depuis plusieurs années, c'est 30 % des revenus de la CNRACL qui sont prélevés au titre de la surcompensation par les différents gouvernements.

Les retraités et actifs des fonctions publiques hospitalières et territoriales sont loin d'être des nantis.

La CGT appelle les actifs et retraités à signer massivement la pétition.

Nous entreprenons une démarche auprès des autres organisations pour que cette action se fasse dans l'unité la plus large.

Nom & Prénom	Collectivité	Signature

À retourner à : Fédération CGT des Services publics, 263 rue de Paris, case 547, 93515 Montreuil cedex
Fax : 01 48 51 98 20 - Email : fdsp@cgt.fr



Le kit d'accueil confédéral à destination des nouveaux syndiqués est en vente à la Fédération des services publics

Pochette plastifiée pratique comprenant 10 fiches cartonnées en couleur au format 15 x 10,5 cm

De l'histoire de la CGT au rôle de la cotisation, tous les renseignements pratiques synthétisés sous forme de fiches à toujours avoir sous la main !

La nouvelle **fiche de présentation de la Fédération incluse** dans le kit

Le kit d'accueil est en vente au prix de **1 €**

Passez commande par téléphone au 01 48 18 83 74

Fusion des échelles, premières conséquences...

Monsieur Dupont travaille à la mairie de « Maville »

- 31 octobre 2005 : Monsieur Dupont est agent technique au 4^{ème} échelon depuis le 1^{er} mai 2004. Il va accéder au 5^{ème} échelon au 1^{er} mai 2006 (à l'ancienneté maximum, car à « Maville », on n'avance jamais au minimum)

Monsieur Dupont, (au courant de son déroulement de carrière) sait qu'il peut être nommé agent technique qualifié au 1^{er} janvier 2007.

- 1^{er} novembre 2005 : Monsieur

Dupont découvre la fusion des échelles et reçoit un arrêté lui notifiant sa nouvelle situation :

Monsieur Dupont est reclassé agent technique au 3^{ème} échelon. Il sera nommé au 4^{ème} échelon au 1^{er} novembre 2007 et il ne pourra donc prétendre au grade d'agent technique qualifié qu'au 1^{er} janvier 2008. Eh oui !!! ...dommage ! Pourquoi ?

Monsieur Dupont avait au 1^{er} novembre 2005, un an et demi d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon. Il est reclassé au 2^{ème} échelon avec une ancienneté ac-

quise (de 1 an et demi) majorée, en application du texte, de un an et demi (ce qui devrait faire trois ans). Et non !!! Car les nouvelles dispositions plafonnent cette ancienneté à la durée maximale dans l'échelon (soit deux ans). Et oui !!!

Donc, $1,5 + 1,5 = 2$ et non pas 3 comme nous avons tendance à le croire.

En conséquence, Monsieur Dupont perd un an pour accéder au grade d'agent technique qualifié.

Combien de Monsieur Dupont sont concernés ?

Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale Séance plénière du mercredi 22 février 2006

Voeu adopté à l'unanimité

- ▶ Considérant la version du projet de loi relatif à la Fonction publique territoriale, amendé avec l'accord du Gouvernement, sur laquelle le CSFPT a émis majoritairement un avis favorable lors de sa séance plénière du 16 novembre 2005 ;
- ▶ Considérant la version de ce texte adoptée par le Conseil des ministres du 11 janvier 2006, après avis du Conseil d'Etat et les nouveaux arbitrages interministériels ;
- ▶ Considérant qu'entre ces deux versions des modifications substantielles sont intervenues, à savoir :
 - la suppression de la reconnaissance de la fonction d'instance représentative de la Fonction Publique Territoriale du CSFPT qui remet en cause l'équilibre institutionnel ;
 - le recul du champ du dialogue social paritaire, aussi bien au niveau national que régional ;
 - l'introduction de dispositions législatives nouvelles, notamment la suppression des deux derniers alinéas de l'article 9 de la loi du 26 janvier 1984 sur les compétences du CSFPT ;
 - les travaux statistiques sur la Fonction publique territoriale, qui ne sont ni coordonnés, ni débattus dans une instance nationale paritaire ;
 - la suppression des Comités régionaux pour l'emploi public territorial, à même de coordonner sur une base régionale tous les acteurs employeurs et syndicats, et d'articuler les logiques d'emploi et de formation ;

Le CSFPT, réuni en séance plénière le 22 février 2006, demande :

- ▶ au Gouvernement de respecter les engagements pris devant le CSFPT ;
- ▶ à être entendu par les Rapporteurs de l'Assemblée nationale et du Sénat auxquels il présentera une série d'amendements qui viseront à garantir l'équilibre institutionnel des instances de la Fonction publique territoriale, à respecter le dialogue social paritaire et à garantir au plan national comme régional, la coordination des acteurs de la gestion des ressources humaines des collectivités territoriales.

Site Internet : www.csfpt.org



PLAN FÉDÉRAL DE SYNDICALISATION

Dans cette nouvelle rubrique dédiée au Plan fédéral de syndicalisation (PFS), nous vous présenterons régulièrement les initiatives locales.

Cette rubrique est la votre !

N'hésitez plus ! Faites-nous part de vos actions mises en oeuvre dans le cadre du PFS.

Email : pfs@fdsp.cgt.fr

Consultez le site Internet !

PLAN FÉDÉRAL DE SYNDICALISATION

Actualités | Matériel | Tableaux d'organisation | Kit de Communication | Contact

Nouveaux Syndiqué(e)s depuis le lancement du PFS : Voir les initiatives locales liées au PFS	202
---	------------

Aux responsables des CSD :
Les livrets d'accueil du syndiqué(e)s PFS sont disponibles auprès de la fédération (ils seront envoyés en fonction du nombre de nouveaux syndiqué(e)s).

MADAME, MONSIEUR, cher-e collègue, Nous nous adressons tout particulièrement à VOUS car vous pouvez contribuer, AVEC D'AUTRES, à ce qu'il y ait du CHANGEMENT, dans votre collectivité, vos conditions de TRAVAIL, votre rémunération,...

LIRE le Tract Revendicatif (en PDF)

Contenu du tract :
SE SYNDIQUER :

- Pour quoi faire et comment ?
- Quitte à prendre une carte syndicale : pourquoi la CGT ?
- Se donner les moyens d'agir !
- Comment faire pour participer ?

REVENDICATIONS :

- Salaires : l'urgence de mesures ambitieuses
- Place de chaque catégorie sur une nouvelle grille

Retrouvez les dernières infos, les tracts et l'ensemble du matériel syndical sur le site web fédéral, rubrique PFS.

www.spterritoriaux.cgt.fr

Depuis le lancement du PFS

> Nombre de **nouveaux syndiqués** : **202**

> Nombre de **nouveaux syndicats** : **4**

► CSD Sarthe (72)

7 février 2006

Réalisation d'une plaquette éditée à 10 000 exemplaires «Prenez votre avenir en main, mêlez-vous de syndicalisme» 45 nouvelles adhésions depuis le 1^{er} janvier 2006 grâce à la diffusion de ce support de communication

► CSD Ardennes (08)

20 février 2006

Distribution du livret d'accueil du salarié dans les communes où il n'y a pas encore de syndicat CGT

► CSD Gironde (33)

25 février 2006

Matériel spécifique au PFS distribué directement aux syndicats pour impulser le lancement de la campagne Recensement des syndicats en difficulté

► CSD Morbihan (56)

27 février 2006

Au 20 février, le département compte 33 syndiqués de plus depuis le début de l'année 2006

► CSD Haute-Loire (43)

6 mars 2006

Au 1^{er} mars, le département compte 30 syndiqués de plus depuis janvier 2006
Objectif : atteindre le nombre de 400 syndiqués fin 2007 avec une progression de 15 % minimum par année

► CSD Ain (01)

7 mars 2006

5 nouveaux syndiqués

Distribution du livret d'accueil du salarié sur la commune de Oyonnax
Organisation d'heures d'information au Conseil général

► CSD Deux-Sèvres (79)

7 mars 2006

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le département compte 21 nouvelles adhésions
Ces nouveaux syndiqués sont le fruit des réunions d'information, et des actions revendicatives menées dans les services

CSD = Coordination syndicale départementale

Questionnaire d'évaluation « Le Guide »

Le Guide est une publication que vous connaissez depuis de nombreuses années. Ce bimensuel de 8 pages, tiré à 2500 exemplaires, en noir et blanc, s'adresse à l'ensemble des syndicats.

C'est un outil destiné aux directions des syndicats pour développer leur activité en proposant régulièrement : - de l'information sur les luttes – des supports de connaissance - des bases de discussion.

C'est également le support des expressions spécifiques Ufict (cadres), Ufr (retraités) et des collectifs de la fédération.

Aujourd'hui nous souhaitons connaître votre avis sur le Guide afin de nous aider à l'améliorer. Merci de prendre quelques minutes pour répondre à ce questionnaire.

Vous lisez le Guide :

- En entier Seulement 1 ou 2 articles qui m'intéressent
 Je jette un coup d'œil Je ne le lis pas

Le rythme de parution du Guide (2 fois par mois) vous paraît-il :

- Trop fréquent Suffisamment fréquent Pas assez fréquent

La lecture du Guide vous aide-t-elle à comprendre les orientations fédérales ?

- Oui Non

Si non, pourquoi ? _____

Le Guide vous sert-il de base de discussion dans votre syndicat ?

- Oui Non

Si non, pourquoi ? _____

Selon vous, la lisibilité des articles du Guide est :

- Bonne Moyenne Médiocre

À quels types d'articles aimeriez-vous voir accorder plus de place dans les pages du Guide ?

- Informations sur les luttes Articles de fond, analyses Fiches pratiques
 Autres, lesquels : _____

Selon vous, quelles sont les caractéristiques d'une publication qui s'adresse à des militants dirigeants d'une structure ?

Vos remarques générales sur Le Guide :

Le questionnaire est à retourner à la fédération par courrier :

Fédération CGT des services publics, 263 rue de Paris, Case 547, 93515 Montreuil cedex
ou par fax : 01 48 51 98 20